



Séance du conseil d'administration du CGDIS du 21 octobre 2021

La séance du conseil d'administration du CGDIS s'est tenue en date du 21 octobre 2021 au sein du Centre National d'Incendie et de Secours sous le régime du COVIDCheck.

Les **affaires du personnel** ont été évacuées avec notamment 5 engagements, 2 mutations internes, 14 promotions dans un nouveau grade, 4 demandes pour service à temps partiel, 6 réductions de la période d'initiation, 1 attribution de la prime de doctorat, 3 attributions de la prime informatique, une demande d'activité accessoire, le refus d'une demande de changement de groupe de traitement par voie expresse, la nomination de 3 commissions d'examens et 1 changement de statut vers la carrière du pompier.

Le tableau des **emplois managériaux** a été approuvé reprenant les démissions :

- des chefs CIS de Canach et de Troisvierges ;
- des chefs de CIS adjoints de Bettembourg et de Canach ;
- du chef de base SAMU Luxembourg 1.

Il a été procédé aux nominations :

- du chef de CIS adjoint pour le CIS de Canach ;
- de deux chefs de GIS adjoints pour le GIS Cynotechnique ;
- du chef de base SAMU Luxembourg 1 ;
- de chefs de CIS pour les CIS de Feulen, Canach et Esch/Alzette ;
- du chef de département organisation opérationnelle.

Il a été décidé de conclure de nouveaux contrats de prestation de service avec trois médecins SAMU et de résilier deux contrats de prestation de service avec des médecins SAMU.

Pour débiter la séance plénière, Madame la Présidente a souhaité la bienvenue à la nouvelle représentante du Ministère de la Santé. Par la suite, le Directeur général a donné un petit aperçu sur la tempête ayant touché le Grand-Duché dans la nuit du 20 au 21 octobre 2021.

Comme premier point sur l'ordre du jour de la séance plénière se trouvait la présentation du projet de construction d'un nouveau **CIS Findel**, un projet spécifique, vu le fait que le CIS est constitué d'une partie dédiée aux interventions sur le territoire de l'aéroport et d'une partie pour assurer les interventions sur les territoires des communes de Sandweiler, Niederanven et Luxembourg.

Le Conseil d'administration a décidé de prolonger, pour une année, la coopération avec le **réviseur d'entreprises agréé**.

Des **transferts budgétaires** de postes budgétaires regroupant des dépenses d'investissement vers des postes budgétaires regroupant des dépenses courantes, et des postes de dépenses courantes vers des postes budgétaires d'investissement, ont été validés.

La nomination d'un nouveau représentant de la Fédération des hôpitaux Luxembourgeois au sein du **comité de sélection SAMU** a été approuvée.

Vu le fait que de nouvelles formations seront proposées par l'INFS aux sociétés externes et à la population, le document reprenant les **tarifications de l'INFS** a connu des adaptations.

Dans le cadre de **conventions bilatérales** conclues entre le Ministre de l'Intérieur luxembourgeois et le Préfet de la zone de défense et de sécurité Est de la République française, au sujet de la coopération relative à l'assistance et aux secours en zone frontalière, le Conseil d'administration a approuvé les protocoles d'exécution y relatifs à signer avec les responsables des départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.

Le texte de la convention à conclure entre le Corps grand-ducal d'incendie et de secours et l'association sportive « SC Berufspompjeeën asbl » a été approuvé.

Comme le CGDIS avait décidé d'intégrer en pleine propriété les CIS des catégories 3 et 4, et vu le fait qu'il est difficile de trouver un accord avec une administration communale dans ce dossier, le chemin à suivre a été déterminé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est informé sur un **projet de « search » and « rescue »**, pour lequel le Ministère du Transport avait demandé l'assistance au CGDIS. Il s'agit notamment d'assurer le centre national de recherche dans le cadre d'avions de sports disparus sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, domaine dans lequel le Luxembourg n'a pas encore élaboré de procédures, ni ne dispose de ressources.

Une discussion sur des interventions dans le cadre de l'élimination de traces d'hydrocarbures et d'arbres par le CGDIS a été lancée.

Le représentant de la **Fédération nationale des pompiers** relève qu'il existe toujours des injustices quant au paiement des volontaires, notamment pour les centres d'incendie et de secours alertés moyennant des alertes générales.

Le **représentant du cadre professionnel des pompiers** relève qu'il y a des problèmes dans le cadre des changements de carrière, tel que promis par la politique lors de la création du CGDIS. Ces problèmes ont été identifiés et des réunions de concertation avec le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat sont planifiées.